

PROJET DE DEVEGETALISATION DE LA PLAGE DE JARGEAU

RESUME DE L'INTERVENTION

(Réunion gestion des espaces naturels de Loire du 14/01/2014
par M. Lejeune, adjoint au Maire de Jargeau)

1 - Historique des bords de Loire

La plage de Jargeau était un lieu animé au début du XX^{ème} siècle et attirait les gens pour la baignade et la promenade. La disparition de ces activités couplée à la fin de l'extraction de sable ont amené progressivement à l'apparition d'une végétation de plus en plus importante.

Plus récemment, le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO a accompagné un retour vers la Loire. Des manifestations telles que la Caravane de Loire ou la Loire à Vélo attirent du monde, la batellerie ligérienne est valorisée. La plage en bords de Loire redevient un véritable atout touristique et lieu d'activités diverses.

Aussi, la commune a eu la volonté de valoriser cet espace et permettre dans un premier temps une action paysagère par la covisibilité d'une rive à l'autre.

2 - Etapes de mise en œuvre :

Début 2012 : 1ers contacts avec les services de l'Etat afin de savoir si le Pôle Loire peut s'occuper des travaux de dévégétalisation. Le site n'étant pas prioritaire vis-à-vis du risque inondations, l'Etat ne peut prendre en compte le financement.

Printemps 2012 : Visite de site avec la DDT et l'Architecte des Bâtiments de France. Décision de réaliser d'une étude d'incidence environnementale puis concertation entre différents acteurs. Délimitation d'un périmètre de 6 000 m².

Juin 2013 : rendu de l'étude et prise en compte des préconisations afin de limiter les conséquences sur la biodiversité locale (période de réalisation des travaux entre septembre et mars, recyclage du bois en copeaux de chauffage, maintien d'un couvert végétal sur la station de « Renouée de Sakhaline » pour éviter sa prolifération...).

Eté 2013 : Signature d'une Convention de Superposition d'Affectation pour l'entretien du périmètre du site du projet (initialement simple Autorisation d'Occupation temporaire) et lancement d'un marché à procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges¹ incluant les préconisations et une clause d'insertion.

Octobre 2013 : Réalisation des travaux de dessouchage sur 3 semaines.

3 - Financement

Le coût des travaux s'élève à 43 500 € et font l'objet de demandes de financement à hauteur de 80% via le Contrat Régional de Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et du programme Leader du GAL Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

¹ Il est possible de consulter ce cahier des charges sur simple demande auprès de Monsieur Benjamin Orange, directeur des services techniques de Jargeau (02 38 59 94 94).